

Engagement #58 : Assurer la transparence de la représentation d'intérêts

Date de début et de fin de l'engagement :

juillet 2021 – juillet 2023

Ministère porteur

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La loi dite « Sapin II » a marqué un tournant en matière d'encadrement de la représentation d'intérêts (ou « lobbying ») en France. Ainsi, depuis le 1er juillet 2017, les acteurs socio-économiques qui cherchent à influencer sur le contenu d'une décision publique en entrant en communication avec des responsables publics sont tenus de s'inscrire sur un répertoire numérique des représentants d'intérêts accessible depuis le site de la Haute Autorité, pour lequel ils doivent fournir des informations sur leur organisation, leurs actions de lobbying et les moyens qui y sont consacrés. Ce répertoire « assure l'information des citoyens sur les relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics » (selon l'article 18-1 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique).

Néanmoins, depuis sa création, la Haute Autorité observe des difficultés persistantes dans le dispositif en vigueur, si bien que le répertoire ne permet pas véritablement de mesurer l'impact de la représentation d'intérêts sur le processus normatif.

Quel est l'engagement ?

A partir de l'exploitation des données déclarées par les représentants d'intérêts, la Haute Autorité souhaite assurer une meilleure restitution de l'empreinte normative et renforcer ainsi la transparence de la décision publique.

L'ambition est notamment de fournir aux citoyens des informations utiles sur la façon dont s'élaborent la loi et le règlement.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'engagement de la Haute Autorité sera mis en œuvre à travers la réalisation d'actions permettant de faciliter l'exploitation des données du répertoire et de les rendre plus lisibles, mais aussi de comprendre les attentes des citoyens en matière d'empreinte normative ou encore de fournir de plus amples informations sur l'activité de représentation d'intérêts en France :

- Publier au moins une fois par semestre une analyse produite à partir des données déclarées par les représentants d'intérêts pour montrer « qui influence la loi », dans quel sens et avec quels moyens (2021-2023) ;
- Produire un bilan annuel enrichi des déclarations des représentants d'intérêts (2021-2023) ;

- Organiser une consultation pour recueillir les attentes des citoyens au sujet de l’empreinte normative (2ème semestre 2022) ;
- Améliorer l’accès aux données du répertoire des représentants d’intérêts (moteur et filtres de recherche) pour faciliter leur exploitation et permettre aux citoyens de trouver aisément les informations qui les intéressent (2ème semestre 2022) ;
- Mettre en œuvre l’extension du répertoire aux collectivités territoriales (juillet 2022) ;
- Organiser, avec d’autres partenaires, un hackathon ou une datasession sur les données publiques relatives à l’empreinte normative (1er semestre 2023) ;
- Améliorer les outils de visualisation des données du répertoire (1er semestre 2023).

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

La représentation d’intérêts permet à chacun de faire entendre son point de vue, de défendre une conviction ou d’apporter son expertise, et d’influer potentiellement sur la décision publique. Assurer la transparence de cette activité, en permettant aux citoyens de savoir notamment qui influence la loi et comment, répond à une exigence démocratique forte.

En renforçant la transparence de l’activité de lobbying en France, l’objectif est aussi de s’assurer que les relations entre représentants d’intérêts et responsables publics se font dans le respect de règles déontologiques.

Enfin, en associant la société civile à la réflexion sur l’empreinte normative, la Haute Autorité cherche à mieux cerner les attentes des citoyens en la matière, dans le but de leur fournir une information pertinente.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Fanny Fiorentino

Responsable des projets stratégiques

Direction des publics, de l’information et de la communication

HATVP

fanny.fiorentino@hatvp.fr - 01 86 21 94 76

Ted Marx

Directeur des publics, de l’information et de la communication

HATVP

ted.marx@hatvp.fr – 01 86 21 94 74